

PRÉFACE

Ce texte a été rédigé à l'occasion d'une édition spéciale C.O.M. parue lors du **50^{ième}** « **MONDIAL** » à Ypres en Belgique.

Bien sûr, il y a de multiples choses intéressantes à mentionner au sujet de la période écoulée des cinquante dernières années et même de la période, précédant le premier « Mondial ».

Tous ces renseignements ont été notés dans un nouveau document important de la C.O.M..

Cette édition est disponible en sept langues pour qu'on puisse en prendre connaissance dans plusieurs pays.

Je voudrais remercier vivement et de tout cœur l'auteur Henk van der Wal et toute personne ayant assuré la réalisation. Le résultat est vraiment unique et prouve que notre C.O.M. résulte d'une grande famille.

Un mot de remerciement tout particulier s'adresse à notre ami Lode Tielens, qui m'a confié ses archives contenant de nombreuses données importantes. Il était lui-même, en tant que membre de C.D.-C.O.M., pour une grande partie, lié étroitement aux développements les plus marquants. Grâce à cela, il y a pu établir un complément de poids sur les faits des cinquante dernières années.

Au nom de C.D.-C.O.M., je peux vous annoncer que nous sommes très fiers de la réalisation de cet aperçu. Pendant une période de cinquante ans s'est fait énormément de travail et pour cela, je veux de tout cœur, remercier tout le monde !

Pour l'avenir, il reste cependant encore beaucoup à faire. Nous nous y mettrons encore une fois tous ensemble avec beaucoup de courage !

Nous osons compter sur votre soutien et votre aide !

Au nom du Comité Directeur C.O.M.,

Kees Maandag,
Président Général C.O.M.

janvier 2002



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Introduction

L'ambition d'une coopération internationale

Si nous remontons aussi loin que possible à l'histoire de la détention et l'élevage des oiseaux de cage et de volière, nous constatons que déjà dans la deuxième moitié du 19ème siècle, les premières associations ont été fondées par des amateurs d'oiseaux. Il s'agit là surtout d'amateurs d'oiseaux qui s'occupent de canaris de chant, canaris de posture et perruches. Un seul amateur a déjà obtenu des résultats d'élevage avec des oiseaux fructivores et insectivores. En outre, il y a des associations e.a. des pinsoniers et des colombophiles.

Du moment que plusieurs associations ont été fondées dans un pays, l'intérêt se porte aussitôt vers l'étranger. A un moment déterminé, l'ambition de convertir ces contacts avec l'étranger en activités communes se fait sentir. Il s'en suit alors promptement le commencement d'une organisation internationale. Cette organisation mettra tout en œuvre en vue de sa croissance, en essayant d'approcher le plus possible d'amateurs d'oiseaux dans bon nombre de pays.

Cette tactique ne se déroule pas toujours sans problèmes, parce que certaines associations ou organisations ressentent une telle organisation internationale comme menaçante. En outre, une certaine opposition se fait sentir lorsque différentes organisations, à l'intérieur d'un pays, ne peuvent ou ne veulent mutuellement s'engager à un lien de coopération.

Cette situation politique dans laquelle nous nous trouvons actuellement, en tant qu'amateur d'oiseaux, dans les différents pays, est la cause qu'en plus des efforts déjà existants au plan national, qu'un groupement international d'efforts sera plus qu'indispensable pour pouvoir continuer à détenir et à élever des oiseaux de cage et de volière. Ce sont là les mêmes intérêts qui forment e.a. l'objectif d'une organisation internationale.

La fondation et le maintien d'une organisation internationale vigoureuse d'amateurs d'oiseaux n'est pas une affaire simple. Ils exigent de la part de tous les intéressés un effort énorme, lequel doit être livré sur base entièrement volontaire. Il n'est donc pas surprenant que dans le passé différentes tentatives ont échoué. Malgré ces échecs, de plus en plus de pays ont fait preuve d'activité en vue d'ambitionner une coopération internationale.

Finalement le résultat de leurs efforts était la fondation de la

CONFEDERATION ORNITHOLOGIQUE MONDIALE – C.O.M.

mais il a fallu 50 ans pour arriver au but.

Aujourd'hui nous pouvons nous réjouir du cinquantenaire de "notre" C.O.M.

Dans les prochains chapitres, un aperçu historique du développement du cinquantième anniversaire de la C.O.M. sera publié. Les faits historiques ont pour la plupart été tirés des archives mises à disposition. Celles-ci ne sont pas toujours complètes, mais ont néanmoins permis de suivre le développement des points capitaux.

Henk van der Wal

Membre C.R.O. représentant national Pays - Bas



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

2. En route vers une coopération internationale

Vers l'année 1900 déjà il existe une organisation internationale d'amateurs d'oiseaux, sous la dénomination:

WELTBUND DER KANARIENZUECHTER & VOGELFREUNDE

La siège de cette organisation est situé en Allemagne. Les pays, comme p.ex. la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique y sont affiliés. Les membres se composent surtout d'éleveurs de canaris de chant. Spécialement à cet effet, en 1910 la fédération a développé, avec l'aide du Dr. Woll, un système de jugement complètement neuf. En outre, l'organisation dispose de juges-experts. Dans le but d'informer ses membres, un journal est édité en langue allemande sous le titre "Allgemeine Kanarienzeitung".

Actuellement il est impossible de révéler, à l'aide de pièces d'archives, la durée d'existence de cette fédération en tant qu'organisation internationale.

Le 5 septembre 1925, une assemblée a lieu à Anvers (Belgique) en vue d'une coopération internationale. Sont présents : Belgique, France, Angleterre et Pays-Bas. Ici non plus il n'y a aucune certitude sur la fondation d'une organisation résultant de cette tentative.

En 1948 se manifeste de nouveau le désir de resserrer les anciens contacts internationaux. Un premier départ a lieu lors d'une exposition en novembre 1948 à Haarlem aux Pays-Bas. Les invités à cette exposition étaient des exposants de Belgique et spécialement de Bruxelles.

En 1949 une exposition internationale a lieu à Bruxelles du 26 février au 6 mars. Des amateurs d'oiseaux des Pays-Bas, d'Angleterre et de France sont invités à participer à cette exposition. Au cours de cette exposition un vœu émis depuis longtemps se réalise : la fondation d'une organisation internationale d'amateurs d'oiseaux. Ce sont Messieurs P. Regibo à Bruxelles, Belgique, H. Lashbrook à Surrey, Angleterre et J.H. Noordzij à Rotterdam, Pays-Bas qui ont tout mis en oeuvre pour cette organisation internationale. Ils sont les signataires de l'acte de fondation.

En 1950, l'exposition internationale à Bruxelles ne peut avoir lieu, à cause de la pseudo peste aviaire (Newcastle disease) régnant à ce moment. Le premier congrès international par contre a lieu et se clôture par la fondation de :

ASSOCIATION ORNITHOLOGIQUE INTERNATIONALE

dont le siège sera situé à Bruxelles. Sont représentés : Belgique, Angleterre, France, Italie, Pays-Bas et Suisse. Sont représentés par procuration, les pays suivants : Allemagne, Australie, Danmark, Espagne, Finlande, Nouvelle Guinée, Afrique du Sud et Tchécoslovaquie. Au cours du congrès les statuts et les règlements sont approuvés. Lors de l'exposition internationale en février 1951 à Bruxelles, un congrès de deux jours de l'A.O.I. a lieu. A cette occasion la direction subit une extension et modification parce que qu'il a été fixé statutairement que le secrétaire et le trésorier doivent être d'origine belge.

A partir de 1952, toute information ultérieure autour de l'A.O.I. fait défaut.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Selon les archives consultées, il semble que les éleveurs de canaris de chant n'étaient pas les bienvenus chez l'A.O.I. C'est la raison pour laquelle en date du 15 août 1951 un groupe de délégués de l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique et un nombre d'observateurs d'autres pays à Vaals, Pays-Bas se sont réunis. Cette fois-ci aussi, le but était de fonder une organisation internationale.

Étaient présents à cette assemblée: Messieurs Cichon, Walschot, Pfäffle et Haveneth d'Allemagne, Konings, van Geneygen et van Baelen de Belgique, Hogenkamp, Odekerker et Heffener des Pays-Bas.

Il a été conclu d'organiser une assemblée internationale le 15 décembre 1951 à Tilburg Pays-Bas. Cette assemblée a effectivement lieu avec la décision d'organiser une exposition internationale en 1952. Le comité organisateur est formé par Messieurs :

H. Heffener, Pays-Bas, Président
L. Tielens, Belgique, Secrétaire
Serge Lucas, France, Commissaire
J. Haveneth, Allemagne, commissaire
A. van Geneygen, Belgique, commissaire
C. Vaccani, Italie, commissaire



“ Campagne Ornithologique Mondiale 1952”



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Il n'existe pas de preuve évidente sur le fait si cette exposition a réellement eu lieu. Mais une réunion internationale est tenue à Tilburg, Pays-Bas en novembre 1952. au cours de cette réunion a lieu l'établissement de :

CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE D'AMATEURS ET ÉLEVEURS DE CANARIS – C.I.C.

*La C.I.C peut être considérée comme fondateur pour l'établissement de la
C.O.M.*

Les pays représentés à cette réunion sont : Belgique, France, Afrique du Nord, Pays-Bas, Italie, Allemagne, Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Le président de cette assemblée est Mr. Heffener des Pays-Bas. Tout est mis en œuvre pour la constitution de cette organisation et le 14 février 1953 une réunion internationale a lieu à Utrecht, Pays-Bas, où l'organisation prend des formes définitives et sont rédigés des statuts et des règlements. L'organisation se dirige surtout sur les éleveurs de canaris de chant, de posture et canaris hybrides. En ce qui concerne le lieu du siège de l'organisation, le choix tombe sur La Haye, Pays-Bas, domicile du président. La direction est composée comme suit :

Président H. Heffener Pays-Bas
Secrétaire L. Tielens Belgique

Membres:

Belgique: A. v. Geneygen, Rosseau
France: L. Serge, Me. Serge, Bouleau
Pays-Bas: A.C. Bakermans, Wouters, M. Jochemse

En 1953 le premier Show Mondial pour Canaris est organisé par la C.I.C. à Utrecht, Pays-Bas.



Au deuxième congrès de la C.I.C. qui a lieu le 6 février 1954 à Anvers, les pays suivants sont représentés en tant que membres: France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Angleterre, alors que l'Afrique du Nord, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Argentine, l'Uruguay, le Cuba et l'Inde participent également au congrès par procuration. Au cours du congrès la cotisation par pays est déterminée. En outre, il est décidé d'organiser au cours de l'exposition internationale, un congrès international pour les juges-experts. Les statuts sont adaptés à la structure d'organisation et déterminés de nouveau. En vue d'une bonne communication entre les membres, la C.I.C. peut disposer de la revue mensuelle « l'Europe Canaricolor » éditée par le directeur Savino Fernando d'Italie. La deuxième exposition mondiale a lieu en 1954 à Anvers.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

En 1955, au cours de la troisième exposition mondiale à Tourcoing, France, un congrès international a de nouveau lieu. Lors de ce congrès les pays suivants adhèrent à la C.I.C. : Italie, Portugal et Brésil. Au début du congrès Mr Cioutat de France demande autorisation de prendre brièvement la parole, à titre personnel. Il déplore l'existence de deux organisations ornithologiques internationales : la C.I.C. et l'A.O.I. Selon lui ces deux organisations n'ont pas été fondées sur une base stable juridique. Par conséquent il demande aux délégués d'examiner la possibilité de parvenir à une seule organisation mondiale par une fusion de la C.I.C. avec l'A.O.I. et les autres fédérations non affiliées à ces deux confédérations et en faisant connaître son opinion personnelle pour arriver à une bonne solution. Sa proposition consiste en l'établissement d'un comité d'honneur où des personnes notoires de l'ornithologie mondiale siègent, notamment Son Excellence le Prince Murat de France et le Professeur Gigi d'Italie. Ensuite Mr. Cioutat propose de nommer deux présidents : un pour les pays où on parle une langue germanique et un pour les pays parlant les langues romans. En ce qui concerne un troisième président, il y a lieu d'élire un juriste international. Mr. Cioutat propose Son Excellence le Baron Jurion de France. En outre, un nombre de vice-présidents peuvent être nommés, par exemple tous les présidents des organisations participantes et finalement toutes les organisations ou fédérations doivent désigner deux délégués pour cette organisation ornithologique internationale.

Vu que Mr. Cioutat n'est pas membre de délégation au congrès – il est membre de l'A.O.I. – il quitte ensuite le congrès. A la fin du congrès la discussion se porte sur l'argumentation de Mr. Cioutat concernant l'établissement d'une seule Confédération Mondiale. Finalement le congrès se déclare d'accord pour la formation d'une organisation internationale sur base d'amitié et non sur une base dictatoriale. La C.I.C. n'accepte pas d'actions de contrainte. Elle consent à une coopération amicale avec toutes les autres organisations et chaque fédération est libre d'adhérer ou non.

Carte blanche est donnée par les délégués à la direction pour une solution satisfaisante.

Dans la période du 20 octobre au 2 novembre 1955, une exposition AZ est organisée à Mainz par un nombre de grandes associations allemandes d'oiseaux. La raison principale de cette organisation était le centenaire de l'association d'éleveurs allemands de perruches. Après maints pourparlers préalables et un échange de correspondance, une assemblée est tenue le dimanche 30 octobre 1955. Les participants étaient des représentants d'organisations d'amateurs d'oiseaux de Suisse, Allemagne, Pays-Bas et Danemark. Le but de cette assemblée était la fondation d'une organisation internationale. Ceci en promotion d'une coopération plus étroite entre les organisations nationales et afin d'avoir plus d'influence sur le commerce d'animaux et en particulier le commerce d'oiseaux, pour empêcher les excroissances. La fondation de l'Organisation Internationale devient un fait. La décision est prise pour rédiger les statuts par une commission se composant des organisations : Exotus Suisse, AZ Allemagne, l'association d'amateurs allemands d'indigènes et NBvV Pays-Bas.

Malgré toutes les bonnes intentions et l'ardeur de beaucoup d'intéressés, cette Organisation Internationale ne parvient pas, elle non plus, à démarrer ...



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Par le mandat des membres, un examen sur les possibilités de réaliser une fusion entre les organisations existantes est ouverte en 1956. La présence de Mr. Paul Meunier, en tant que délégué de l'A.O.I. au congrès du 4 février 1956 signifie un premier pas. Au cours de ce congrès, les délégués de la C.I.C. se déclarent d'accord pour se diriger vers une fusion avec l'A.O.I.

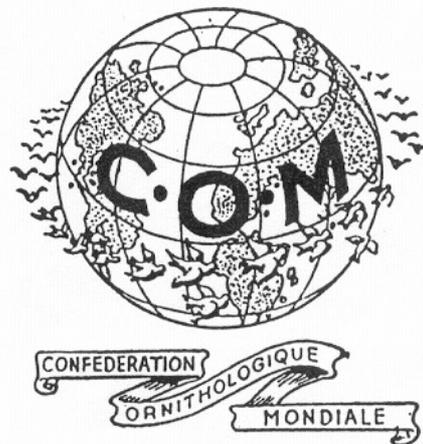
Au cours de son congrès à Milan le 26 novembre 1955, l'A.O.I. avait déjà décidé de consentir à la fusion proposée.

En vue d'une ample préparation de la fusion, des pourparlers ont lieu à Genève entre MM. Bolzonella, Italie au nom de l'A.O.I. et Lambert, France au nom de la C.I.C. ensuite une assemblée est organisée à Paris le 18 mars 1956, où les délégués des deux organisations donnent leur consentement et décident de passer à l'établissement d'une direction provisoire, lequel se composera de Messieurs:

Dr. Cesar Bossi,	président administratif et exécutif
H. Heffener,	président technique
U. Bolzonella,	vice-président
J. Lambert,	vice-président
L.J. Tielens,	secrétaire- général
M. Cruat,	trésorier – secrétaire adjoint.

Après établissement et fondation, cette nouvelle organisation internationale sans but lucratif porte le nom :

CONFÉDÉRATION ORNITHOLOGIQUE MONDIALE C.O.M.



Au départ la C.O.M. compte 16 états membres comprenant 27 organisations. Sont membres en 1956/1957 :

Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Cuba, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Inde, Portugal, Suisse, Uruguay, Etats-Unis d'Amérique



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

La C.O.M. se développe ensuite à une organisation énergique laquelle, après quelques années déjà, compte des membres dans le monde entier. Statutairement, seuls les pays peuvent se faire membre de la C.O.M. Cette règle contient que les organisations individuelles ne peuvent adhérer en tant que membre. En 1965 cette mesure donne lieu à la fondation d'une deuxième organisation internationale, soit :

ORGANISATION INTERNATIONALE ORNITHOLOGIQUE O.I.O

Cette organisation donne la possibilité de se faire membre en tant que fédération individuelle. En 1966 les organisations affiliées à l'O.I.O. appartiennent aux pays suivants : Belgique, Allemagne, France, Pays-Bas, Italie et Suède. L'O.I.O. a certainement existé jusqu'en 1996. après cette date, aucune donnée n'est connue.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

3. COMITE DIRECTEUR de la COM

Le départ de la C.O.M. a lieu au cours d'une assemblée en 1956 à Paris, où une direction provisoire est élue par des délégués de l'A.O.I. et la C.I.C., en vue de rédiger les statuts et de faire des préparatifs pour les activités devant être exercées par la nouvelle organisation.

La direction se compose de :

Dr. Cesare Bossi	président administratif et exécutif
H. Heffener	président technique
U. Bolzenella	vice-président
J. Lambert	vice-président
L.J. Tielens	secrétaire général
M. Cruat	trésorier, secrétaire adjoint

Il a été conclu que toutes les résolutions formées au cours du congrès à Paris seront ratifiées au congrès à Lisbonne (1957). Entre-temps J. Lambert s'occupera de la rédaction des statuts et L. J. Tielens se chargera des préparatifs nécessaires en vue d'un "Règlement de concours et d'expositions". En outre, la question de rédaction d'un règlement pour expositions internationales est soulevée. Dès le commencement, les membres de direction se livrent avec enthousiasme à un travail dur, afin d'aboutir à un fonctionnement optimal de l'organisation. La situation financière forme un point négatif lequel pourrait avoir une influence sur la promptitude avec laquelle on travaille à la réalisation de l'organisation internationale. Voilà un point délicat pour le départ. C'est pourquoi les membres, 16 pays comprenant 27 fédérations, sont priés avec instance de régler à temps leurs cotisations, sans quoi l'organisation ne pourra démarrer.

La direction de fondation démarre avec six membres, tous en provenance des anciennes directions de l'A.O.I. et C.I.C. A partir de 1959, le nombre de membres de direction est réduit à cinq :

J. Lambert	France	président général
J. van Baelen	Belgique	vice-président
J. Ziegler	Allemagne	vice-président
L.J. Tielens	Belgique	secrétaire général
M. Cruat	France	trésorier, secrétaire adjoint

Par suite du développement de l'organisation et les tâches et responsabilités croissantes des membres de direction qui en découlent, le désir d'extension du nombre de membres de direction est envisagé. Par conséquent, en 1961 les statuts renferment que le COMITE DIRECTEUR de la C.O.M. se composera de 7 membres : un président général, trois vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire adjoint et un trésorier. Un vice-président complètera la direction sédentaire.

En 1964 le secrétaire adjoint donne sa démission et est remplacé par un « conseiller technique ». Ce dernier étant nommé secrétaire de l'O.M.J. en 1968, la fonction est supprimée et un secrétaire adjoint vient s'ajouter de nouveau à la direction.

La composition de la direction devient un point de discussion. En 1969 on propose de modifier les fonctions de direction de façon à obtenir la possibilité d'installer un vice-président pour les pays avec une langue germanique et un vice-président pour les pays avec une langue latine. Ce projet n'obtient pas de majorité et est rejeté (avait déjà été présenté en 1955 sans succès auprès de la C.I.C.). Malgré tout, une modification a lieu en 1972. Un président général adjoint est ajouté à la direction et la fonction d'un vice-président est supprimée.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Cette situation est actuellement en vigueur. En 2001 la direction de la C.O.M. se compose comme suit:

Président général	C.G. Maandag	Pays-Bas
Président général adjoint	B. Yves Valero	Espagne
Vice-président	R. Hoffmann	Suisse
Vice-président	J.P. Nery d'Azevedo	Portugal
Secrétaire général	G. Motta	Italie
Secrétaire général adjoint	M. Picco	Italie
Trésorier général	W.J. Mulder	Pays-Bas
Président Hémisphère Sud	L.F.F. Beraldi	Brésil

Les tâches des membres de direction sont précisées dans le « Règlement Intérieur C.O.M. ». En outre, les membres de direction ont des responsabilités complémentaires, lesquelles s'étendent surtout à la défense des intérêts des différents pays membres, la revue « Les Nouvelles » et l'Internet. Ces responsabilités sont mises au point périodiquement et publiées dans « Les Nouvelles de la C.O.M. ».

Si nous remontons à la période antérieure, nous pouvons conclure que le déroulement au sein de la direction ne présente pas de différences considérables. Ceci n'a rien de surprenant du fait que le même enthousiasme que celui que nous avons connu lors de la fondation de la direction, règne encore à l'intérieur de la direction actuelle, en vue du maintien et de l'accroissement de l'organisation internationale. Malgré que chaque membre de direction, stimulé par son hobby ornithologique, exerce ses tâches et responsabilités en tant que volontaire et dans ses moments de loisir, la Confédération Ornithologique Mondiale s'est développée actuellement à une organisation internationale solide, dirigée professionnellement.

Voir annexe 1 pour un aperçu de tous les membres de direction ayant été en fonction pendant la période antérieure.

Les relations mutuelles de la direction se font à l'aide des moyens de communications actuels modernes. En outre, quelques réunions annuelles ont lieu, dont une au mois d'août de chaque année qui se tiendra au lieu où seront organisés les championnats mondiaux prochains. Outre le traitement des projets administratifs déposés, l'organisation complète des championnats mondiaux prochains est passée en revue avec les organisateurs. Au cours de cette assemblée, une concertation a également lieu avec les membres de direction de la C.O.M.P.E., la C.R.O. et l'O.M.J.

Au cours des championnats mondiaux la direction de la C.O.M. se réunit en vue de la préparation du congrès et de discuter de la continuation des championnats mondiaux.

Statuts et Règlements

Pour diriger une organisation internationale, il est important que la direction puisse emprunter ses compétences et responsabilités à une réglementation précise. La première impression de « Statuts et Règlements des Concours et Expositions de la C.O.M. » paraît à cet effet en 1961, après approbation de ceux-ci au congrès du 28 janvier 1961 à Treviso en Italie.

Un moment assez important concernant les statuts et réglementation, est la date du 14 mars 1973. C'est la date à laquelle l'administration du Ministère de la Justice aux Pays-Bas a été avisé de l'approbation juridique des statuts de l'organisation. Le siège administratif de l'organisation est établi à La Haye, Pays-Bas, le siège directeur est situé au domicile du Président général en fonction.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Du fait que diverses réglementations doivent régulièrement être adaptées à des situations actuelles dans les années antérieures, ces statuts ont également été adaptés périodiquement. La révision la plus actuelle a eu lieu en 1999 lors du congrès à Pescara en Italie. Les textes révisés, tant des Statuts, Règlement interne, Cahier des Charges, que des directives pour « Expositions et Concours Internationaux » ont paru et tous les membres peuvent en disposer.

LES MEMBRES DE LA C.O.M.

Seules les organisations ornithologiques étant organisées à l'intérieur de leur pays de sorte à former collectivement une structure organisationnelle permettant d'agir en tant que pays membre, sont autorisées à s'affilier à la C.O.M. Elles forment alors une C.O.M. nationale ou une « entité nationale ». Dans les pays avec plusieurs fédérations ornithologiques, celles-ci ne peuvent s'affilier individuellement à la C.O.M.. A partir de 1960, lorsque le nombre de fédérations voulant adhérer, connaissait un accroissement, cette structure a été rigoureusement appliquée, bien qu'à plusieurs reprises des projets aient été déposés en vue de déroger de cette ligne de conduite. Au départ de la C.O.M. en 1958, 16 pays sont membre. Au fur et à mesure que la C.O.M. arrive de plus en plus à la notoriété et démontre distinctement son droit d'existence par e.a. les championnats mondiaux annuels, de plus en plus de pays se font membre. D'autre part, certains pays renoncent de nouveau à leur affiliation, faute de pouvoir faire face aux obligations financières ou ne voulant agir conformément aux statuts et règlements. En 2001, 37 pays sont membre de la C.O.M.. L'annexe n°4 donne un aperçu des membres actuels.

COMMUNICATION

Pour une organisation internationale solide, il est de grande importance qu'il y ait une bonne structure au point de vue communication avec ses membres. Au sein de la C.O.M. cette communication se fait de trois façons.

- a. Un moyen de communication important avec les membres est le congrès annuel qui se tient au lieu où les championnats mondiaux sont organisés. L'agenda de ce congrès est fixé statutairement. Les rapports des différents membres de direction sont disponibles, après le congrès, en différentes langues et sont publiés dans « Les Nouvelles de la C.O.M. ». Au cours du congrès les membres de délégation des pays affiliés sont en mesure de donner leur voix par écrit dans l'élection des nouveaux membres de direction.
- b. Maints membres et intéressés sont atteints via une communication écrite publiée dans « Les Nouvelles de la C.O.M. ». En 1958 déjà cette forme de communication a été lancée. En 1962 un projet est déposé pour opter pour le périodique « Ornitholophile – revue internationale » comme revue de communication de la C.O.M. Du fait que cette dernière ne se prononçait pas toujours de manière positive sur la C.O.M., ce projet a été rejeté. Au début de la période, les propres publications n'étaient pas numérotées. Ceci se fait en novembre 1963, avec la parution de « Nouvelles de la C.O.M. » novembre 1963, n°1, avec la convocation pour le congrès en 1964 à Lisbonne, Portugal. La parution est souvent dépendante de l'actualité et c'est ainsi qu'une année 8 numéros seront édités alors qu'une autre année 3 numéros seulement seront distribués. Afin de parvenir à une édition régulière, la direction décide de faire paraître la revue, à partir de 1977, deux fois par an. Cette règle est encore d'application à ce jour, c.à.d. une parution au mois de mars et en septembre de chaque année. Grâce aux techniques modernes et la coopération d'un nombre de sponsors importants, la possibilité nous a été donnée de faire paraître la revue d'une manière représentative. Depuis 1999 le rédacteur responsable est Mr. C.G. Maandag, président général de la C.O.M.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

- c. Actuellement la communication peut également se faire de manière digitale. La direction de la C.O.M. en fait usage via l'internet, avec un propre website. Depuis 1997, c'est Mr. B. Yeves Valero, président général adjoint de la C.O.M. qui se charge de l'exécution et la tenue à jour de ce website. L'adresse est <http://www.conf.org> et est disponible en français, anglais (responsable Mr. Nery d'Azevedo, Vice-président C.O.M.) et espagnol. Les items les plus importants sur ce website sont : statuts, structure d'organisation, sections et classes des oiseaux, « Les Nouvelles de la C.O.M. », championnats du monde, C.O.M. News Forum, zone de téléchargement, hébergement WEB pour Entités nationales C.O.M., connexions, WebRings.

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX

Un des objectifs de la C.O.M. est l'organisation de championnats mondiaux. Du point de vue historique, ce sont précisément ces championnats qui forment la base à partir de laquelle l'organisation internationale s'est développée.

Les premiers championnats mondiaux ont été organisés en 1953 à Utrecht aux Pays-Bas avec accessibilité qui se limitait alors aux canaris de chant, canaris de couleur, canaris de posture et canaris hybrides. L'organisation avait lieu sous les auspices de la C.I.C.

En considérant cette exposition comme étant les premiers championnats mondiaux, nous pourrions célébrer en 2002 le fait que pour la cinquantième fois les championnats seront organisés à Ypres en Belgique.

A partir de 1956 vient s'ajouter aux championnats mondiaux le titre de champion pour oiseaux tropicaux. En 1960 un titre de champion est également prévu pour les hybrides.

De par la situation géographique des pays, il est pratiquement irréalisable d'organiser un seul championnat mondial, en vue de permettre à tous les membres affiliés aux différentes fédérations nationales d'y participer. C'est pourquoi il a été décidé en 1961 de passer à l'organisation de deux championnats mondiaux. Les pays membre sont scindés en :

Hémisphère Nord, se composant des pays européens et Israël et le Canada. Ces championnats ont lieu à fin janvier.

Hémisphère Sud, se composant des pays de l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Les championnats y ont lieu en juillet.

Les premiers championnats sont organisés en 1961 à Sao Paulo. A cette époque déjà le championnat est accessible à tous les canaris, oiseaux tropicaux, perroquets et perruches.

HEMISPHERE SUD

Afin de pouvoir assurer une organisation efficace de ces championnats, en 1964 un « **sub-comité directeur C.O.M.** » fut fondé, vu qu'il était irréalisable de mener de telles expositions à partir d'Europe. Le comité élu se composait de quatre membres (à cette époque trois pays appartenait à l'hémisphère sud) soit un président= le président de la fédération du pays organisateur, un secrétaire de ce même pays et deux vice-présidents, soit les présidents des fédérations participantes. Ce sub-comité n'avait donc pas une composition fixe, mais au départ son fonctionnement était efficace. Malgré tout et dans l'intérêt d'une bonne communication entre la direction de la C.O.M. et les pays de l'hémisphère sud, on opte pour un représentant fixe. A cet effet, un **président H.S.** est associé à la direction de la C.O.M. en vue de garantir cette communication.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

A partir de 1961, chaque année deux championnats mondiaux ont eu lieu, sauf en 1985 par l'annulation de l'exposition à Santiago de Chili, par suite des énormes tremblements de terre. A partir de 1962, tous les oiseaux de cage courants sont demandés pour les championnats mondiaux. A cet effet une liste est établie où sont reprises les sections et les classes, laquelle est publiée périodiquement dans « Les Nouvelles de la C.O.M. ». En faisant un aperçu du nombre de pays participants aux championnats mondiaux et du nombre d'oiseaux inscrits, nous constatons que l'organisation de tels évènements répond à la demande des amateurs dans les différents pays affiliés. Pour un aperçu complet, voir annexe n° 5.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

4. C.O.M.P.E. = Commission Ornithologique Mondiale de la Protection des Espèces.

En 1986 le comité directeur lance un appel à tous les pays membres afin d'inventorier et de mettre à la disposition de la direction, la législation en vigueur dans leur pays ayant trait à la détention d'oiseaux. Sous pression de diverses organisations de protection de l'environnement, de la nature et des animaux, notre hobby se montre de plus en plus sous un faux jour. Afin de tenir tête à cette pression, l'idée de créer une commission pouvant se mettre en défense avec des arguments fondés et juridiques est envisagée.

Avec l'appui de Madame Pilar de Mieres, présidente de la Federación Ornitolica Venezolana et sur proposition du président de la C.O.M., Mr. L.A. Van Roelen, le 29.01.87 lors du congrès à Roulers, Belgique, il a été décidé de constituer une commission, laquelle s'occupera des aspects juridiques relatifs à la protection des diverses espèces d'oiseaux.

Responsable

La tâche contenant la continuation du fonctionnement de cette commission reposait entre les mains d'un seul responsable:

1987 – 2000	J. Faivre	France
2000 – 2003	G. Van Limbergen	Belgique

La C.O.M.P.E. peut assister aux assemblées de direction en tant qu'organe conseil du comité directeur. Chaque année un compte rendu est donné au cours du congrès des activités en cours et/ou terminées de la commission.

En 1987 les premiers contacts ont lieu avec les états membres en vue d'obtenir des informations sur les législations nationales ayant trait au maintien et à la protection des espèces d'oiseaux. Le début des contacts ne se déroulait pas sans difficultés, vu la réaction défavorable de certains membres. La commission persévérait néanmoins dans son projet et sous la direction du président de la C.O.M. de l'époque, Mr. J. Philippe, plusieurs réunions ont lieu à Bruxelles dans le but d'établir un plan d'action permettant de rédiger un « **document synthèse** ». Afin de rendre ce document aussi complet que possible, des spécialistes (ornithologues, vétérinaires, biologistes) de diverses nationalités ont été interpellés pour faire connaître leurs remarques. Il a été demandé aux pays membres de communiquer les statistiques sur l'élevage et le baguage d'oiseaux. L'appel aux pays membres pour l'obtention de données a mené à de bons résultats. Au cours du Congrès du 2.2.1990 à Split, il a été communiqué que le « document synthèse » était prêt. Le but de ce document a été décrit comme suit par Mr. J. Faivre :

Nous vivons dans une époque où l'influence du média joue un rôle important, du fait qu'il forme un chaînon indispensable lors de la propagation d'idées et objectifs de diverses organisations. C'est avec circonspection que nous pouvons remarquer que notre hobby se montre sous un faux jour chez le grand public et qu'il est contesté par toutes sortes d'organisations de protection. En outre, la manière à laquelle nous pratiquons notre hobby est moins connue chez les scientifiques et notre loisir est souvent méconnu par les autorités. La cause est partiellement à attribuer à notre propre conduite, parce que – peu importe à quel niveau - nous avons négligé un facteur d'importance capitale, notamment le media et la communication. Dans les divers secteurs de la société, personne ne sait qui nous sommes, ni ce que nous faisons, ni ce que renferme notre hobby.

verwaarloosd n l de media en communicatie. Men weet in de verschillende sectoren van de

Dans le but de combler cette lacune et en faisant usage de compétences expertes, ce document a pu être réalisé à un volume de 171 pages.

Divers pays (Belgique, France, Pays-Bas et Suisse) ont distribué le document sur une grande échelle et ont entrepris des démarches auprès des autorités. En Bulgarie la publication d'une traduction de ce document a mené à la fondation d'une organisation d'amateurs d'oiseaux au niveau national.

Aussi, grâce à la réalisation de ce document, des contacts sont actuellement entretenus avec des organisations de la Commission européenne et avec l'administration C.I.T.E.S.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

5. C.R.O. = Commission de Recherche Ornithologique.

Au cours d'une assemblée de direction, tenue les 29 et 30 août 1992, le comité directeur propose de créer une commission, laquelle aura pour tâche de renouveler les contacts avec les instituts scientifiques dans le domaine de l'ornithologie.

En outre, cette commission pourra se charger de rehausser le niveau scientifique auquel notre amateurisme avicole est exercé. Ce but pourra être atteint e.a. par l'édition d'informations de qualité supérieure.

La direction est persuadée que la fondation d'une telle commission rendra de bons offices, tant aux membres qu'à l'image de la C.O.M. auprès des autorités nationales des états membres.

Le projet d'établissement de la C.R.O. est soumis au Congrès tenu le 26 janvier 1993 à Breda. Après un échange de questions et réponses avec quelques pays membres, la décision du Congrès est positive.

La C.R.O. participe, en tant qu'organe consultatif, aux assemblées du comité directeur et fait rapport de ses activités annuelles, au cours du Congrès durant les Championnats Mondiaux.

A partir de 1993, des personnes ont été contactées, lesquelles ont démontré être intéressées aux recherches scientifiques en ce qui concerne l'élevage pratique d'oiseaux (mutations, aberrations, maladies récentes). En plus, des personnes faisant des articles pour des revues ornithologiques et finalement des personnes lesquelles ont été recommandées sur base de leurs contacts avec les éleveurs d'oiseaux eux-mêmes.

Responsable

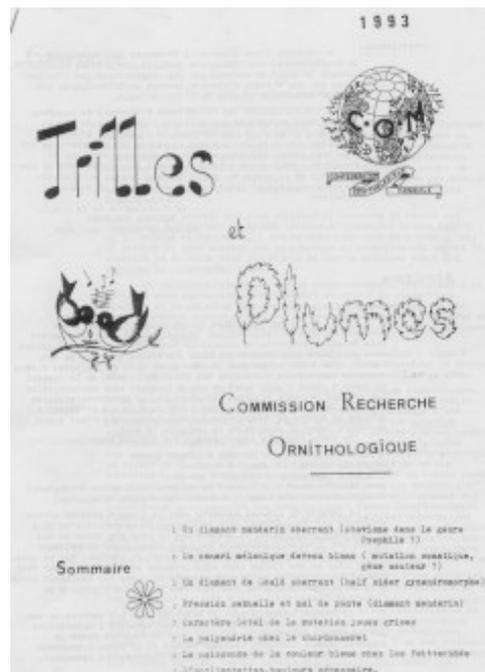
La C.R.O. est internationale et placée sous le responsabilité d'une seule personne:

1992 à 2000 M. Pomarède France
2000 à 2003 L. Gonnissen Belgique

La commission réalisera son objectif par:

- la distribution annuelle d'un bulletin
- le recueil d'informations scientifiques
- la distribution d'information supérieure sur divers sujets (p.ex. nouvelles mutations).

La C.R.O. est persuadée que lorsqu'elle veut parvenir à son objectif, la coopération de juges-experts et d'éleveurs sera d'une nécessité absolue.



Edition 1993

Membres

Lors de la fondation la commission comptait 34 membres, répartis entre 7 pays. A la fin de 2001 l'Allemagne, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie sont représentés avec 26 membres actifs. Pour chaque pays affilié, un représentant national est désigné.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Bulletin C.R.O.

En 1993 le premier bulletin a paru en langue française, dans lequel divers sujets ornithologiques ont été traités d'une manière aussi scientifique que possible.

Les bulletins sont mis à disposition de :

- les membres de la C.R.O,
- les membres de la direction C.O.M. et O.M.J.
- les pays membres de la C.O.M.
- un groupe considérable de scientifiques
- les intéressés enregistrés

Des membres de la C.R.O. ont traduit divers bulletins du français en néerlandais, anglais, italien, portugais, espagnol et allemand.

Les bulletins parus sont:

Janvier 1993 Trilles et Plumes: divers sujets

Janvier 1994: Divers sujets sur l'hybridation et dimorphisme sexuel chez le canari de couleur

Janvier 1995 : Divers sujets sur l'observation de nos oiseaux, mue et comportement, comportements singuliers, domestication, notes d'élevage et génétique

Janvier 1996: Les half-siders

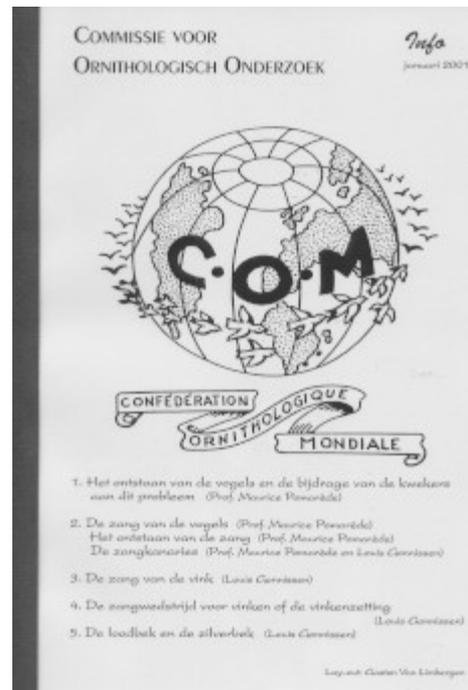
Janvier 1997: La mélanine chez les oiseaux

Janvier 1998: Intérêt des Carduélins dans les élevages

Janvier 1999: Les agapornis en élevage

Janvier 2000: L'origine des oiseaux, hybridation et homosexualité, la tourterelle à collier

Janvier 2001: L'origine des oiseaux et l'apport des élevages à ce problème, le chant des oiseaux, la naissance du chant, les canaris de chant, le chant du pinson des arbres, le concours de chant pour les pinsons des arbres, le bec de plomb et le bec d'argent



Edition 2001



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

6. O.M.J. = Ordre Mondial des Juges de la C.O.M.

Un des objectifs principaux d'une organisation internationale d'amateurs d'oiseaux consiste en l'organisation d'une exposition mondiale internationale. Ceci nécessite des juges-experts internationaux. Afin de mener à bien les diverses activités quant à la désignation des juges-experts et l'organisation d'un jugement, un « **Collège des Juges-Experts** » est créé. La direction de ce collège est composée de deux membres de la direction C.O.M. :

Président:	J. Ziegler	Allemagne
Secrétaire:	L. Tielens	Belgique

La tâche principale est en premier lieu l'organisation d'un congrès particulier des juges-experts pendant les expositions mondiales et la fixation des diverses exigences standard et des techniques uniformes de jugement pour les différentes espèces d'oiseaux.

Au cours de l'assemblée à Toulouse, France les 1^{er} et 2 février 1963, il a été décidé par les juges-experts de passer à la fondation de collèges particuliers de spécialistes pour les différents groupes d'oiseaux demandés. Un tel collège se composera d'un responsable lequel agira conjointement avec les délégués de chaque pays affilié. La désignation du juge-expert responsable par collège se déroule toutefois difficilement.

En date du 2 et 22 mars 1964 une convocation d'une assemblée au congrès particulier international pour juges-experts a lieu à Strasbourg. En complément à la proposition de parvenir à la fondation de divers collèges d'experts, au cours du congrès a lieu la fondation d'une organisation internationale de juges-experts :

Ordre Mondial des Juges de la C.O.M. (O.M.J.)

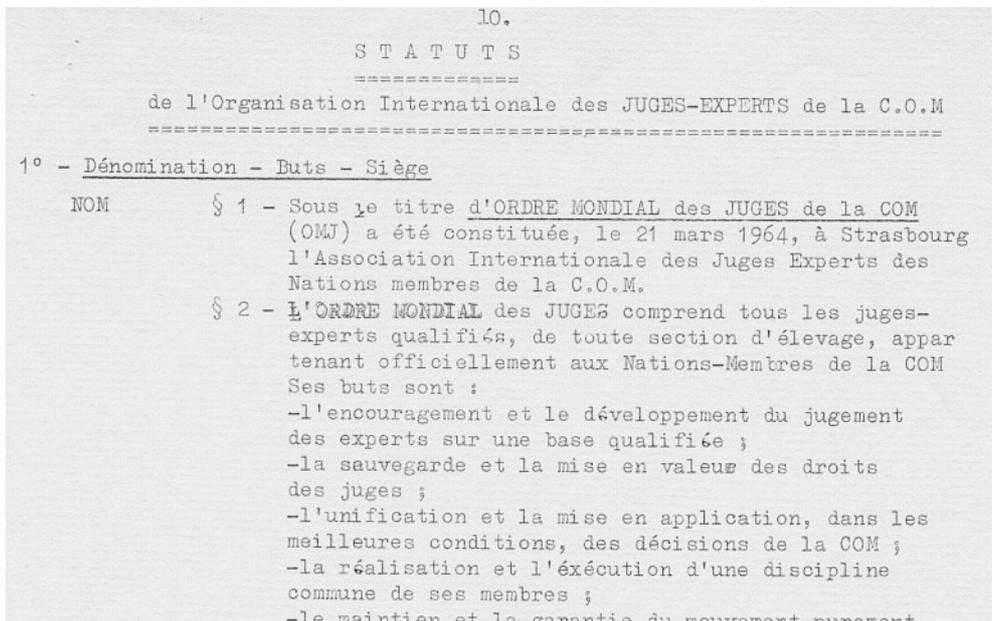
sous la dénomination :

Association Internationale des Juges-Experts des Nations membres de la C.O.M.

Cette dénomination complète n'est jamais utilisée dans la pratique, mais figure aux premiers statuts rédigés en 1964. Actuellement l'O.M.J. n'a plus de statuts particuliers mais les règlements sont insérés dans le « Règlement Interne » de la C.O.M. Un règlement particulier sur la manière d'adhérer à l'O.M.J. en tant que juge-expert national est actuellement encore en vigueur.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002



Le Comité Exécutif O.M.J. – C.O.M.

Au départ de l' O.M.J.la direction se compose de trois membres:

Président	F. Messori	Italie
Secrétaire	G. Lamoni	Suisse
Secrétaire adjoint	K. Speicher	Allemagne

Le développement continu de l'organisation mène à un accroissement considérable des activités, d'où un surcroît de travail pour une direction de trois personnes. Par conséquent, en 1978 décision est prise d'étendre la direction par l'entrée en fonctions d'un vice-président et d'un membre. Les activités des fonctions sont fixées par une description distincte des tâches. Les membres de direction doivent être en outre des juges-experts nationaux et représentent, à l'exception du président, la section d'oiseaux pour laquelle ils sont qualifiés. Afin de pouvoir garantir un fonctionnement optimal au sein de la direction, a été décidé en 2000 de porter le nombre de membres de direction de l'O.M.J. à sept personnes.

A fin 2001 la direction de l'O.M.J. se compose comme suit:

Président	P. Groux	France
Vice-président Sections A-B-C	A.F. Zager	Allemagne
Secrétaire Section E	G. Huysman	Belgique
Membre Section D	R. Van Dorpe	Belgique
Membre Section F (+ O et P)	A. Paparella	Italie



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Membre
Section G-H

G. Cortese Italie

Membre
Section I-N

J.P. Rotzetter Suisse

Pour un aperçu de tous les membres de direction ayant été en fonctions à partir de 1964, voir annexe n°2.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

Membres de l'O.M.J.

L'O.M.J. est formé de juges-experts nationaux des pays affiliés. Avant de pouvoir adhérer, ils sont tenus à passer un examen. Selon la spécialité de l'intéressé dans son propre pays, celui-ci peut avoir lieu dans les sections suivantes :

Section A	canaris Harz
Section B	canaris Malinois
Section C	canaris Timbrados
Section D	canaris de Couleur
Section E	canaris de Posture
Section F	exotiques
Section G	faune européenne
Section H	hybrides
Section I	perruches ondulées
Section J	agapornis, neophema, forpus, Nymphicus
Section K	perruches australiennes, grandes perruches
Section L	grandes perruches, autres que celles de la section K
Section M	perroquets
Section N	loris, lorriquets, lorricules
Section O	colombes et pigeons exotiques
Section P	cailles, colins

Afin d'aboutir à un examen uniforme, un règlement d'examen est établi par la direction. En 1965 a été décidé de faire passer un examen à Strasbourg par tous les juges-experts O.M.J. enregistrés, soit 90 membres au total. 51 candidats se font inscrire pour participation. Ensuite, les juges-experts voulant adhérer à l'O.M.J., sont tenus à passer un examen pendant l'Exposition Mondiale. Ceci pose toutefois des problèmes, étant donné que le niveau de l'examen est tel que chacun ne réussit pas toujours. De ce fait, en 1968 a été proposé que chaque pays affilié puisse avoir l'occasion d'organiser un examen. Initialement ceci avait lieu sans aucun contrôle par l'O.M.J. ce qui menait à une situation indésirable. C'est pourquoi il a été décidé que les examens organisés par les différents pays se feront sous la surveillance d'un membre de la C.O.M. ou l'O.M.J. Les frais de cette surveillance sont pour compte du pays organisateur. La proposition est acceptée et à ce jour cette réglementation est toujours en vigueur.

O.M.J. HEMISPHERE SUD

Egalement en 1968 il a été décidé de constituer un O.M.J. séparé pour les juges-experts domiciliés dans les pays faisant partie de l'hémisphère Sud. Ils ont les mêmes droits et devoirs que les juges-experts domiciliés dans les pays faisant partie de l'Hémisphère Nord.

Malgré la réticence de l'examen, le nombre de membres de l'O.M.J. connaît un accroissement continu. Nombre de juges-experts nationaux attachent une grande valeur à la supériorité de juge-expert de l'O.M.J.. Alors qu'au départ l'O.M.J. compte 90 juges-experts, en 1970 ce nombre s'élève à 199, pour atteindre un total de 869 membres en 2001. Leurs compétences s'étendent à diverses spécialisations.

Un juge-expert O.M.J. a les possibilités d'entrer en ligne de compte pour le jugement à une exposition mondiale ou à une exposition internationale reconnue par la C.O.M.. A cet effet, un règlement



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

particulier est conçu, lequel est actualisé par la direction O.M.J.. Ce règlement est publié périodiquement sous « communication technique » dans « Les Nouvelles de la C.O.M. »

Pour le nombre de membres et leurs compétences de jugement par pays affilié: voir annexe n°3.

COMMUNICATION

La direction de l'O.M.J. dispose des mêmes possibilités de communication avec ses membres que la C.O.M. Il s'agit en premier lieu du bulletin "Les Nouvelles de la C.O.M.", avec parution semestrielle. Chaque juge-expert O.M.J. peut s'y abonner. De plus, il y a le congrès O.M.J. qui se tient chaque année avant le jugement, à l'exposition mondiale. Chaque juge-expert peut participer à ce congrès. Ceux qui sont chargés du jugement à une exposition mondiale, sont obligés d'assister au congrès. Le rapport du congrès est publié dans "Les Nouvelles de la C.O.M."

PROPOSITIONS TECHNIQUES

Une des tâches de la direction de l'O.M.J. consiste en le traitement des propositions techniques. Vu qu'à l'origine la direction se compose de trois personnes seulement, ceux-ci sont dans l'impossibilité de gérer ensemble toutes les sections. Afin de pouvoir traiter les diverses propositions techniques, au cours du congrès pendant l'exposition mondiale, divers groupes de juges-experts ont été formés, classifiés suivant leur spécialisation. Leur tâche consiste à donner leur avis à la direction O.M.J. sur les propositions.

La continuité de tels groupes ne peut être garantie du fait que les juges-experts présents à une exposition changent régulièrement. C'est la raison pour laquelle en 1971 la structure de l'O.M.J. est modifiée quelque peu et un « **Comité International** » est constitué en plus de la direction.

LE COMITE INTERNATIONAL

Ce comité se composerait d'un seul juge-expert O.M.J., sous la direction d'un membre de direction de l'O.M.J. Le comité sera composé définitivement lors du congrès à Munich en 1972. Au cours de ce congrès il semble cependant que le nombre de candidats proposé est insuffisant. A l'occasion du congrès en 1973 à Rotterdam, le comité est enfin constitué et se compose comme suit:

Harzers	G. Marini	Italie
Malinois	G. Lelievre	Belgique
Timbrados	Clemente Lillo	Espagne
Can. d.couleur	G. Chile	Italie
Can.d.posture	A. Richiero	Suisse
Can. Frisés	R. Scola	Italie
Exotiques	W. Mulder	Pays-Bas
Perruches	W. Beckman	Pays-Bas
Hybrides	W. Dennler	Suisse
Protection des Oiseaux	U. Lienhardt	Suisse

En ce qui concerne le mode de travail de ce comité, des règles individuelles ont été établies.

En 1978 la direction de l'O.M.J. connaît une extension de deux membres et une description distincte des tâches ayant trait aux fonctions de la direction est mise sur papier. Les membres de direction sont responsables d'un groupe de sections. Ainsi le Comité International est supprimé.

Les propositions techniques sont publiées dans « Les Nouvelles de la C.O.M. » d'où elles pourront être discutées par les juges-experts O.M.J. dans les divers pays. Le résultat de ces discussions est fixé comme résultat des voix lors du congrès O.M.J.



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

EXIGENCES STANDARD

Aussitôt après la constitution de la C.O.M., la nécessité de directives uniformes s'impose pour le jugement des diverses espèces d'oiseaux. Comme clause du **“Règlement des Concours et Expositions”**, des exigences standard, listes de jugement et des avis de cage ont été rédigés en 1961 déjà, pour :

Canaris de Harz
Canaris Malinois
Canaris de Couleur
Canaris de Posture
Exotiques
Perruches ondulées
Hybrides et métis
Indigènes et hybrides

Vu la grande diversité en coloris pour le jugement des canaris de couleur, un **“Plan général des variétés et clef de la C.O.M.”** est rédigé en 1962 et publié en différentes langues dans « Les Nouvelles de la C.O.M. » de novembre 1962. Le recto de la couverture montre la clef C.O.M., le verso la liste de jugement pour le canari de couleur.

Dans les années ultérieures, nous remarquons que les exigences standard sont régulièrement sujettes à des modifications et des compléments. La technique de jugement subit des modifications, mais de plus en plus de coloris et de races sont reconnus. Ainsi, en 1967 le standard pour canaris de couleur est modifié et ensuite principalement les couleurs claires, la « série claire ». En 1971 une révision totale des exigences standard existantes a lieu, mais ensuite les développements se poursuivent. La direction de l'O.M.J. décide par conséquent de ne plus traiter annuellement les propositions relatives à l'adaptation des exigences standard, mais de les soumettre à l'examen lors d'un congrès spécialement tenu à cet effet. D'autres propositions techniques sont traitées chaque année au congrès O.M.J.

Entre-temps les congrès ci-dessous ont eu lieu :

1988	Paris	congrès pour mosaïques
1990	Porrentruy	section D
1991	Porrentruy	section E
1991	Weinfeld	section I
1991	Peer	section A
1991	Peer	section A
1992	Porrentruy	section G
1993	Porrentruy	section F1
1994	Porrentruy	section F2
1995	Porrentruy	section A
1996	Porrentruy	section J, K, L, M, N
1997	Porrentruy	section D
1998	Pas de congrès	
1999	Palaiseau	section E
2000	Palaiseau	section F2
2001	Palaiseau	section G, H.

Ces congrès mènent à la réalisation ou à la révision des diverses exigences standard. Les participants aux congrès sont des délégués de divers pays, montrant de l'intérêt ou lesquels sont invités à cet effet.

Finalemment:

Grâce à une réglementation distincte et l'actualisation des exigences standard et des directives techniques de jugement, l'O.M.J. a pu acquérir une position professionnelle, et ce malgré le fait que toute activité est basée sur les efforts de maints volontaires. Au cours des années, l'O.M.J. a prouvé



L'histoire de la Confédération Ornithologique Mondiale 50 ans 1952 - 2002

clairement d'être en état de pouvoir défendre de manière optimale, non seulement les intérêts de ses membres, mais également ceux des exposants aux expositions mondiales.